



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**parcoursup**  
Entrez dans l'enseignement supérieur

[Parcoursup.fr](https://parcoursup.fr)

 [@parcoursup\\_info](https://twitter.com/parcoursup_info)

 [@parcoursupinfo](https://facebook.com/parcoursupinfo)

   [@etudiantgouv](https://twitter.com/etudiantgouv)



# Parcoursup 2021 en 3 étapes

Tout ce qu'il faut savoir pour préparer et réussir son entrée dans l'enseignement supérieur



# Le calendrier 2021 en trois étapes

Novembre 2020 > Janvier 2021  
**Je m'informe  
& découvre les formations**

1

20 Janvier > 11 mars 2021  
**Je formule mes vœux**  
Jusqu'au 8 avril  
**Je finalise mon dossier**

2

27 Mai > 16 Juillet 2021  
**Je reçois les réponses  
des formations & je décide**

3

Nov.    Déc.    Janvier 2021    Février    Mars    Avril    Mai    Juin    Juillet    Août    Sept.

**Jeudi 11 mars :**  
Dernier jour pour formuler  
mes vœux



1

## Novembre 2020 → Janvier 2021 Je m'informe & découvre les formations

### FIN NOVEMBRE → JANVIER

Je prépare mon projet d'orientation :

- Je consulte les sites [Terminales2020-2021.fr](https://terminales2020-2021.fr) et [Parcoursup.fr](https://parcoursup.fr)
- J'échange avec mon professeur principal et je participe à la **1<sup>re</sup> semaine de l'orientation** dans mon lycée.



### DÉBUT DÉCEMBRE

Je renseigne ma **fiche de dialogue**.

*Le 1<sup>er</sup> conseil de classe prend connaissance de mon projet d'orientation et formule des recommandations.*



### 21 DÉCEMBRE

**Ouverture du site d'information de Parcoursup 2021 :**

- Je m'informe sur le fonctionnement de la procédure sur [Parcoursup.fr](https://parcoursup.fr)
- Je consulte le **moteur de recherche des formations 2021** (les enseignements proposés, les compétences et connaissances attendues, les conseils pour les lycéens, les critères généraux d'examen des vœux, les possibilités de poursuite d'étude et les débouchés professionnels...)



# PREPARER SON PROJET D'ORIENTATION

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

## TERMINALES 2020/2021

→ 5 ÉTAPES POUR MON PARCOURS VERS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

- ÉTAPE 1
- ÉTAPE 2
- ÉTAPE 3
- ÉTAPE 4
- ÉTAPE 5

J explore les possibles

- 10 conseils pour s'orienter
- Que faire après le bac ?
- Info filières
- Découvrir le monde professionnel

Je découvre les formations et les parcours

J approfondis certaines filières pour éclairer mes choix

Je souhaite en parler

Je prépare mon entrée dans le supérieur

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

parcoursup

Découvrir en vidéo comment rechercher une formation

### Recherche des formations

Recherche par mots clés, par exemple "licence chimie Toulouse" ou "pays Limoges"

Plus de 10 000 formations consultables dans cette zone géographique.

Trier par

Types d'établissement

- Etablissements
- Publics
- Privés

Apprentissage

- Formations en apprentissage
- Formations hors apprentissage

Types de formation

- BTS - BTSA

CFA-CCIV (Poitiers - 86)  
BTS - Services - Management Commercial Opérationnel - en apprentissage  
Places 45  
Voir la fiche Formations similaires

Lycée Jean Rostand (Mantes-la-Jolie - 78)  
BTS - Production - Maintenance des véhicules option voitures particulières  
Taux d'accès 40%  
Places 15  
Général 5% Technicien 20% Pro 75%  
Voir la fiche Formations similaires

CFA INTERPROF CH MET COM IND (Bourges - 18)  
BTS - Services - Gestion de la PME - en apprentissage  
Places 25  
Voir la fiche Formations similaires

**Terminales2020-2021.fr** : infos sur les filières, les formations, les métiers...

**Parcoursup.fr** : plus de 17 000 fiches de formations détaillées



# LES FORMATIONS ACCESSIBLES SUR PARCOURSUP

Plus de 17 000 formations disponibles, y compris des formations en apprentissage via le moteur de recherche de formation :

- **Des formations non sélectives** : licences (y compris les LAS – licence avec option santé), les parcours d'accès aux études de santé (PASS)
- **Des formations sélectives** : classes prépa, BTS, BUT (bachelor universitaire de technologie), formations en soins infirmier (en IFSI) et autres formations paramédicales, formations en travail social (en EFTS), écoles d'ingénieur, de commerce et de management, Sciences Po/ Instituts d'Etudes Politiques, formations en apprentissage, écoles vétérinaires, formations aux métiers de la culture...

Quelques rares formations privées ne sont pas présentes sur Parcoursup  
> Contacter directement ces établissements pour connaître les modalités de candidature



# LES NOUVELLES FORMATIONS SUR PARCOURSUP

- **Les quatre Écoles nationales vétérinaires françaises** (ENV)
- **Les BUT** qui remplacent les DUT (24 spécialités inchangées)
- **Les classes préparatoires** : Mathématiques, physique, ingénierie, informatique (MP2I) et Economique et commerciale voie générale (ECG)

Retrouvez toutes les infos sur ces formations sur **Terminales2020-2021.fr**



# 2

## 20 janvier → 11 mars → 8 avril 2021 Je m'inscris pour formuler mes vœux & finalise mon dossier

### TOUT AU LONG DU 2<sup>e</sup> TRIMESTRE

Je poursuis ma réflexion avec mes professeurs principaux et je participe aux **journées portes ouvertes** des établissements d'enseignement supérieur et aux **salons d'orientation**, organisés en présentiel ou en ligne.

### DU 20 JANVIER AU 11 MARS

- Je m'inscris sur [Parcoursup](#) pour créer mon dossier candidat.
- **Je formule mes vœux : jusqu'à 10 vœux** (avec possibilité de sous-vœux selon les formations) et 10 vœux supplémentaires pour les formations en apprentissage.

**Jeudi 11 mars : dernier jour pour formuler mes vœux.**

### JEUDI 8 AVRIL

**Dernier jour pour finaliser mon dossier candidat** avec les éléments demandés par les formations et **confirmer chacun de mes vœux.**

### FÉVRIER - MARS

*2<sup>e</sup> conseil de classe : chaque vœu que je formule fait l'objet d'une fiche Avenir comprenant les appréciations de mes professeurs et l'avis du chef d'établissement.*

### AVRIL-MAI

Chaque formation que j'ai demandée organise une commission pour examiner ma candidature à partir des critères généraux d'examen des vœux qu'elle a définis et que j'ai consultés sur sa fiche détaillée via Parcoursup.

Des **vidéos tutorielles** sont proposées sur Parcoursup pour vous guider à chaque étape



# S'INSCRIRE SUR PARCOURSUP

- > **Une adresse mail valide** : pour échanger et recevoir les informations sur votre dossier
- > **L'INE** (identifiant national élève en lycée général, technologique ou professionnel) ou **INAA** (en lycée agricole) : sur les bulletins scolaires ou le relevé de notes des épreuves anticipées du baccalauréat

***Important : renseigner un numéro de portable pour recevoir les alertes envoyées par la plateforme. Les parents ou tuteurs légaux peuvent également renseigner leur numéro de portable pour recevoir les mêmes alertes Parcoursup.***



# FORMULER DES VŒUX MOTIVÉS

- > **Des vœux motivés** : en quelques lignes, le lycéen explique ce qui motive chacun de ses vœux. Il est accompagné par son professeur principal
- > **Des vœux non classés** : aucune contrainte imposée pour éviter toute autocensure
- > Pour des **formations sélectives** (Classes prépa, BTS, BUT, écoles, IFSI, IEP...) et **non sélectives** (licence, PASS)
- > **Jusqu'à 10 vœux** et **10 vœux supplémentaires pour des formations en apprentissage**

**Notre conseil** : diversifier ses vœux et éviter de n'en formuler qu'un seul (en 2020, les candidats ont formulé 9 vœux en moyenne).



# LES VŒUX MULTIPLES

- > **Un vœu multiple est un regroupement de plusieurs formations similaires** (exemple : le vœu multiple BTS « Management commercial opérationnel » qui regroupe toutes les formations de BTS « Management commercial opérationnel » en France).
- > **Un vœu multiple compte pour un vœu** parmi les 10 vœux possibles.
- > **Chaque vœu multiple est composé de sous-vœux qui correspondent chacun à un établissement différent.** Vous pouvez choisir un ou plusieurs établissements, sans avoir besoin de les classer.



# LES VŒUX MULTIPLES

Les formations dont le nombre de sous-vœux est limité à 10 par vœu multiple (dans la limite de 20 sous-vœux au total) :

- Les **BTS** et les **BUT** regroupés par **spécialité** à l'échelle nationale
- Les **DN MADE** regroupés par **mention** à l'échelle nationale
- Les **DCG** (diplôme de comptabilité et de gestion) regroupés à l'échelle nationale.
- Les **classes prépas** regroupées **par voie** à l'échelle nationale.



# LES VŒUX MULTIPLES

Les formations dont le nombre de sous-vœux n'est pas limité:

- **Les IFSI** (Instituts de Formation en Soins Infirmiers) et **les instituts d'orthophonie, orthoptie et audioprothèse** regroupés à **l'échelle territoriale**. A noter : **limitation de 5 vœux multiples maximum par filière**
- **Les EFTS** (Etablissements de Formation en Travail Social) regroupés par **diplôme d'Etat à l'échelle nationale**.
- **Les écoles d'ingénieurs et de commerce/management** regroupées **en réseau** et qui **recrutent sur concours commun**.
- **Le réseau des Sciences Po / IEP** (Aix, Lille, Lyon, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg et Toulouse)
- **Les parcours spécifiques "accès santé" (PASS) en Ile-de-France** regroupés à l'échelle régionale.
- **Le concours commun des écoles vétérinaires**



# Les accès aux métiers de la santé

MMOP  
Maïeutique  
Médecine  
Odontologie  
Pharmacie

## Une licence avec une option « accès santé » (L. AS)

Comment ça marche ?

1<sup>re</sup> année

### Le lycéen choisit la licence

qui correspond le mieux à ses projets et ses points forts (lettres, droit, SVT, gestion, économie, etc.) qui propose une option « accès santé » pour la ou les filières qui l'intéressent (maïeutique, médecine, odontologie ou pharmacie)

Au sein de cette licence, il suit des enseignements liés à l'option « accès santé »



✓ S'il valide sa 1<sup>re</sup> année, il peut candidater dans la ou les filières de santé qui l'intéressent

✗ S'il ne valide pas sa 1<sup>re</sup> année de licence, il ne peut pas candidater aux études de santé



Il est admis en 2<sup>e</sup> année dans la filière qui l'intéresse

Il poursuit en 2<sup>e</sup> année de licence

Il peut redoubler cette 1<sup>re</sup> année

Il peut se réorienter via Parcoursup



Et, s'il le souhaite, il candidate à nouveau aux études de santé après au moins une année supplémentaire

parcoursup

## Un parcours spécifique « accès santé » avec une option d'une autre discipline (PASS)

Comment ça marche ?

1<sup>re</sup> année

### Le lycéen choisit le parcours spécifique santé (PASS)

et une option qui correspond à ses points forts et à ses autres projets éventuels (exemple : option droit, option biologie, option langues...)

Ces parcours sont organisés dans les universités ayant des facultés de santé



✓ S'il valide sa 1<sup>re</sup> année, il candidate aux études de santé (maïeutique, médecine, odontologie ou pharmacie)

✗ S'il ne valide pas sa 1<sup>re</sup> année de licence, il ne peut pas candidater aux études de santé ; il ne peut pas redoubler cette 1<sup>re</sup> année



Il est admis en 2<sup>e</sup> année dans la filière qui l'intéresse

Il poursuit en 2<sup>e</sup> année de licence

Il doit se réorienter via Parcoursup et peut, s'il le souhaite, faire des vœux en L.AS



Et, s'il le souhaite, il candidate à nouveau aux études de santé après au moins une année supplémentaire

parcoursup



# Les accès aux métiers de la santé

## Kiné

### Une licence permettant de candidater en kinésithérapie (licence Bio ou STAPS ou L.AS)

Comment ça marche ?

1<sup>re</sup> année

#### Le lycéen choisit la licence

(STAPS, bio, lettres, droit, SVT, physique...)  
qui correspond le mieux à ses projets et ses points forts

Pour les licences de biologie et de STAPS, certaines licences permettent de candidater en kinésithérapie et cela est indiqué dans la partie « débouchés » de la fiche Parcoursup de la licence

Pour les autres licences, il faut choisir une licence proposant une option « accès santé » en kinésithérapie et proposant des enseignements liés à cette option

✓ S'il valide sa 1<sup>re</sup> année,

il peut candidater en kinésithérapie

✗ S'il ne valide pas sa 1<sup>re</sup> année de licence,

il ne peut pas candidater en kinésithérapie

↓ OU ↓

Il est admis en 1<sup>re</sup> année d'études de kinésithérapie

↓

Il poursuit en 2<sup>e</sup> année de licence

↓

Il peut redoubler cette 1<sup>re</sup> année

↓

Il peut se réorienter via Parcoursup

↓

Et, s'il le souhaite, il candidate à nouveau aux études de kinésithérapie après au moins une année supplémentaire.

parcoursup

### Un parcours spécifique « accès santé » avec une option d'une autre discipline (PASS)

Comment ça marche ?

1<sup>re</sup> année

#### Le lycéen choisit le parcours spécifique santé (PASS)

et une option qui correspond à ses points forts et à ses autres projets éventuels (exemple : option droit, option biologie, option langues...)

Ces parcours sont organisés dans les universités ayant des facultés de santé

✓ S'il valide sa 1<sup>re</sup> année, il candidate aux études de kinésithérapie

✗ S'il ne valide pas sa 1<sup>re</sup> année de licence, il ne peut pas candidater aux études de kinésithérapie

↓ OU ↓

Il est admis en 1<sup>re</sup> année d'études de kinésithérapie

↓

Il poursuit en 2<sup>e</sup> année de licence

↓

Il ne peut pas redoubler cette 1<sup>re</sup> année. Il doit se réorienter via Parcoursup et peut notamment faire des vœux en L.AS.

↓

Et, s'il le souhaite, il candidate à nouveau aux études de kinésithérapie après au moins une année supplémentaire.

parcoursup



# Particularité : l'année de césure

Le lycéen qui opterait pour une année de césure doit utiliser la procédure, sa place sera garantie l'année N+1

- ➔ Un lycéen peut demander une année de césure directement après le bac
- ➔ La durée d'une césure peut varier d'un semestre universitaire à une année universitaire
- ➔ La demande de césure est faite lors de la saisie des vœux sur Parcoursup
- ➔ L'information est portée à la connaissance de l'établissement au moment de l'inscription administrative
- ➔ La césure n'est pas accordée de droit et un entretien peut être organisé avant décision et signature d'une convention entre le candidat et l'établissement
- ➔ Le lycéen est bien inscrit dans la formation qui l'a accepté et bénéficie du statut étudiant pendant toute la période de césure
- ➔ Il a un droit de réintégration ou de réinscription à l'issue de la césure



20 Janvier → 11 mars 2021  
**Formulation des vœux**

Janvier 2021

Février

Mars

Avril



# FINALISER SON DOSSIER ET CONFIRMER SES VOEUX

Pour que les **vœux saisis deviennent définitifs** sur Parcoursup, les lycéens doivent obligatoirement :

- > **Compléter leur dossier** : saisie du projet de formation motivé pour chaque vœu formulé, de la rubrique « préférence et autres projets » et dépôt des éventuelles pièces complémentaires demandées par certaines formations
- > **Confirmer chacun de leurs vœux**

**Un vœu non confirmé avant le 8 avril 2020 (23h59- heure de Paris)  
ne sera pas examiné par la formation**



# AVRIL - MAI : EXAMEN DES CANDIDATURES PAR LES FORMATIONS

- > Au sein de chaque formation, **une commission d'examen des vœux**, (réfèrent pédagogique et professeurs) chargée de **définir les modalités et les critères d'examen des candidatures et d'examiner les candidatures**
- > **Les critères généraux d'examen des vœux** précisés sur chaque **fiche de formation Parcoursup**



# LES ELEMENTS DU DOSSIER TRANSMIS A CHAQUE FORMATION

- > **le projet de formation motivé**
- > **les pièces complémentaires** demandées par certaines formations
- > **la rubrique « Activités et centres d'intérêt »**, si elle a été renseignée
- > **la fiche Avenir** renseignée par le lycée
- > **Bulletins scolaires et notes du baccalauréat :**
  - **Année de première** : bulletins scolaires, notes des évaluations communes et des épreuves anticipées de français
  - **Année de terminale** : bulletins scolaires des 1er et 2e trimestres, notes des épreuves finales des deux enseignements de spécialité suivis en classe de terminale

**= un baccalauréat mieux valorisé**



# LA FICHE AVENIR

➔ Elle comprend (pour chaque vœu) :

- Les notes de l'élève :
  - moyennes de terminale
  - appréciation des professeurs par discipline
  - positionnement dans la classe
- Les éléments d'appréciation complémentaires du professeur principal :
  - Méthode de travail
  - Autonomie
  - Capacité à s'investir dans le travail
  - Engagement-esprit d'initiative (au lycée et extra-scolaire)
  - Autre élément d'appréciation du profil
- L'avis du chef d'établissement :
  - Cohérence vœu
  - Motivation
  - Capacité à réussir



# PARCOURSUP AU SERVICE DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES

- > Des **places sont priorisées pour les lycéens boursiers** dans chaque formation, y compris les plus sélectives
- > Une **aide financière pour les lycéens boursiers** qui s'inscrivent dans une formation en dehors de leur académie
- > Un nombre de **places en BTS est priorisé pour les bacheliers professionnels**
- > Un nombre de **places en BUT est priorisé pour les bacheliers technologiques**



3

27 Mai → 16 Juillet 2021

## Je reçois les réponses des formations & je décide

### JEUDI 27 MAI — DÉBUT DE LA PHASE D'ADMISSION PRINCIPALE

Je consulte les réponses des formations sur la plateforme.

Je reçois les propositions d'admission au fur et à mesure et en continu. Puis j'y réponds dans les délais indiqués par la plateforme.

### DU 29 JUIN AU 1<sup>ER</sup> JUILLET

**Point d'étape :** si j'ai conservé des vœux pour lesquels je suis en liste d'attente, je me connecte pour indiquer ceux qui m'intéressent toujours.

### MARDI 6 JUILLET

*Résultats du baccalauréat.*

Après les résultats du bac, si j'ai définitivement accepté une formation, j'effectue mon inscription auprès de l'établissement que j'ai choisi.



### MERCREDI 14 JUILLET

Les formations envoient les dernières propositions d'admission de la phase principale.

### VENDREDI 16 JUILLET — FIN DE LA PHASE PRINCIPALE

Dernier jour pour accepter une proposition reçue lors de cette phase.

### DU 16 JUIN AU 16 SEPTEMBRE — PHASE COMPLÉMENTAIRE





## LA PHASE D'ADMISSION PRINCIPALE DU 27 MAI AU 16 JUILLET

- > Les candidats consultent **les réponses des formations le 27 mai**
- > **Ils reçoivent les propositions d'admission au fur et à mesure et en continu :** chaque fois qu'un candidat fait son choix, il libère des places qui sont immédiatement proposées à d'autres candidats.
- > Ils doivent obligatoirement répondre à chaque proposition d'admission reçue **avant la date limite indiquée dans leur dossier.**
- > **Pour aider les candidats en liste d'attente à faire leur choix,** des indicateurs seront disponibles pour chacun de leur vœu (rang, places disponibles, nombre de candidats...)



# UN ACCOMPAGNEMENT DE MAI A SEPTEMBRE

> **Dès le 27 mai** : les lycéens qui n'ont fait que des demandes en formations sélectives (BTS, BUT, école, classe prépa, IFSI...) et qui n'ont reçu que des réponses négatives peuvent **demandeur un accompagnement individuel ou collectif au lycée ou dans un CIO pour définir un nouveau projet d'orientation pour préparer la phase complémentaire**

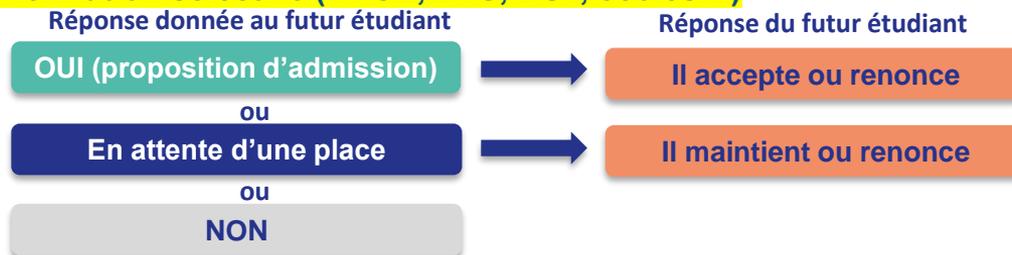
> **Du 16 juin au 16 septembre** : pendant la **phase complémentaire**, les lycéens peuvent **formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux dans des formations disposant de places disponibles**

> **A partir du 2 juillet** : les candidats peuvent solliciter depuis leur dossier **l'accompagnement de la Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES)** de leur académie : elle étudie leur dossier et les aide à trouver une formation au plus près de leur projet en fonction des places disponibles

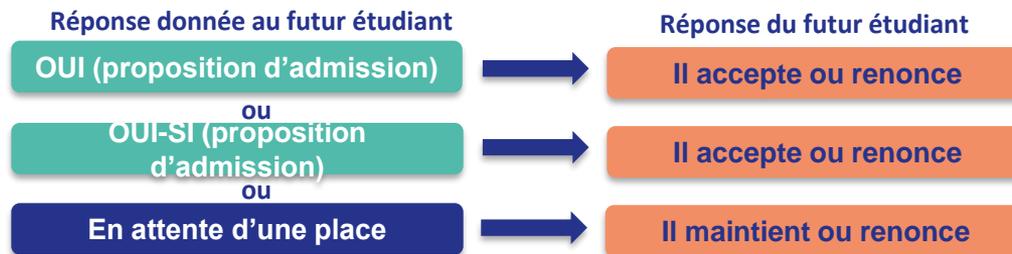


# Comment lire Les réponses des établissements d'enseignement supérieur

## → Pour une formation sélective (CPGE, BTS, DUT, écoles...)



## → Pour une formation non sélective (licence)



oui – si : le lycéen se voit proposer un **parcours de formation personnalisé** pour se renforcer dans les compétences attendues et se donner toutes les chances de réussir



# Comment Répondre aux propositions reçues

⇒ 4 cas :

Cas 1 : Le lycéen reçoit une seule proposition d'admission  
(oui ou oui-si)

Cas 2 : Le lycéen reçoit plusieurs propositions d'admission  
(oui ou oui-si)

Cas 3 : Le lycéen ne reçoit que des réponses « en attente »

Cas 4 : Le lycéen ne reçoit que des réponses négatives  
(s'il n'a formulé que des vœux en formation sélective)

Réponses aux  
propositions  
à partir du 27  
mai



# Comment Répondre aux propositions reçues

Cas 1 : Le lycéen reçoit une seule proposition d'admission (oui ou oui-si) :

- il **accepte** la proposition (ou y renonce)
- s'il le souhaite, ses **autres vœux en attente sont maintenus** (**après confirmation**)
- il **consulte les modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée



# Comment Répondre aux propositions reçues

## Cas 2 : Le lycéen reçoit plusieurs propositions d'admission (oui ou oui-si) :

- il doit accepter **une seule proposition** parmi celles-ci et renoncer **aux autres propositions d'admission** qu'il a reçues pour ne pas monopoliser les places
- S'il le souhaite, ses **autres vœux en attente sont maintenus**  
**(après confirmation)**
- il **consulte les modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée



---

# Comment Répondre aux propositions reçues

**Cas 3 : Le lycéen ne reçoit que des réponses « en attente » :**

- **des places vont se libérer** au fur et à mesure que les autres candidats vont renoncer à leurs vœux





# EXEMPLE



# L'Exemple de LEONTINE élève de terminale

➔ Léontine a fait 8 vœux, tous confirmés. Le 27 mai, elle prend connaissance des décisions des établissements

Vœux de Léontine	27 mai : réponses des établissements
CPGE « A »	➔ OUI (proposition d'admission) Réponse avant le 31 mai
BTS « B »	➔ En attente d'une place
Licence « C »	➔ OUI – SI (proposition d'admission) Réponse avant le 31 mai
CPGE « D »	➔ NON
Licence « E »	➔ OUI – SI (proposition d'admission) Réponse avant le 31 mai
DUT « F »	➔ OUI (proposition d'admission) Réponse avant le 31 mai
DUT « G »	➔ En attente d'une place
CPGE « H »	➔ En attente d'une place

Elle doit conserver  
une seule réponse positive  
Délai de réponse des  
candidats : J + 4



# L'Exemple de LEONTINE élève de terminale

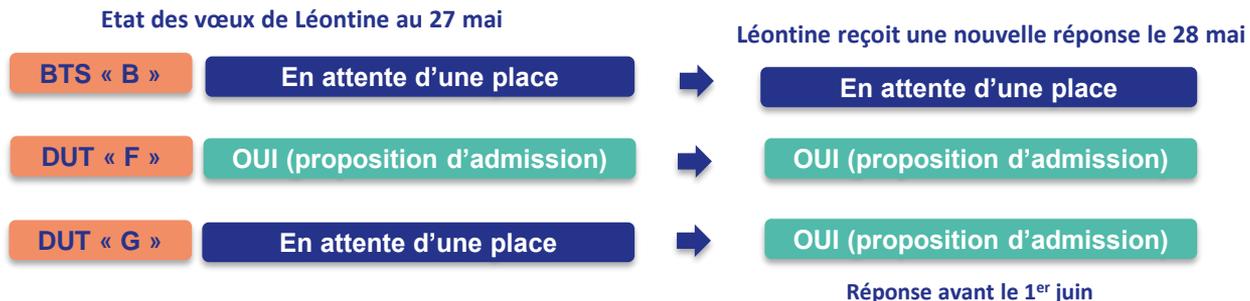
➔ Léontine a fait 8 vœux, tous confirmés. Le 27 mai, elle prend connaissance des décisions des établissements

Vœux de Léontine	27 mai : réponses des établissements	27 mai : réponses de Léontine	La procédure continue
CPGE « A »	➔ OUI (proposition d'admission) Réponse avant le 31 mai	➔ Renonce	
BTS « B »	➔ En attente d'une place	➔ Maintient	
Licence « C »	➔ OUI – SI (proposition d'admission) Réponse avant le 31 mai	➔ Renonce	
CPGE « D »	➔ NON		
Licence « E »	➔ OUI – SI (proposition d'admission) Réponse avant le 31 mai	➔ Renonce	
DUT « F »	➔ OUI (proposition d'admission) Réponse avant le 31 mai	➔ Accepte	
DUT « G »	➔ En attente d'une place	➔ Maintient	
CPGE « H »	➔ En attente d'une place	➔ Renonce	



# L'Exemple de LEONTINE élève de terminale

- ➔ Le 28 mai, Léontine reçoit une nouvelle proposition d'admission pour le DUT « G », vœu maintenu en attente :

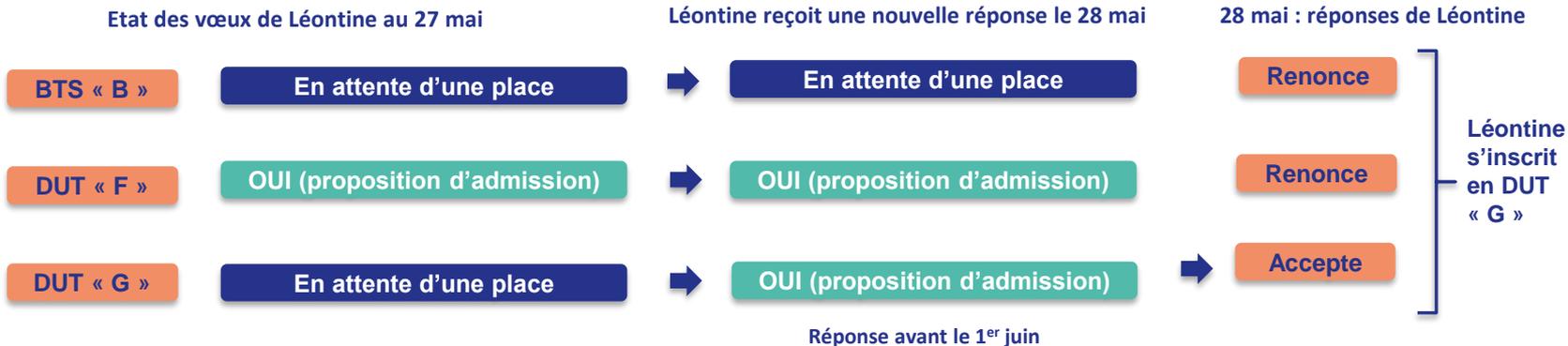


Elle doit conserver  
une seule réponse positive  
Délai de réponse des candidats : J + 4



# L'Exemple de LEONTINE élève de terminale

➔ Le 28 mai, Léontine reçoit une nouvelle proposition d'admission pour le DUT « G », vœu maintenu en attente :





# Délai de réponses aux propositions d'admission

- ➔ Réponses reçues du jeudi 27 mai au vendredi 28 mai : J + 4
- ➔ Réponses reçues à partir du samedi 29 mai : J + 2



# SUR VOTRE ENT ECOLE DIRECTE

The screenshot shows a web browser window with the URL <https://www.ecoledirecte.com/P/156/EspacesTravail/67>. The page title is "ENSEMBLE SCOLAIRE EXTERNAT NOTRE DAME". The user is identified as "Sandrine FILHOL" with a profile icon labeled "Espace Enseignant". A navigation bar includes icons for home, calendar (31), group, checkmark, date (18/20), gear, document, people, printer, cloud, help, and a vertical arrow. Below this, the page is titled "Espaces de travail / PARCOURS SUP". A menu bar contains "Accueil", "Agenda", "Cloud" (highlighted in red), "Les membres", and "Administration". The main content area is titled "Espace de stockage partagé" with a subtext: "Le contenu de ce dossier est visible par tous les membres de votre espace de travail, il peut également être accessible à tous les utilisateurs". On the left, there are three folders: "PARCOURS SUP" (with a red checkmark), "FICHES THEMATIQUES", and "DOCUMENTS UTILES". On the right, there is a table with a header "Nom" and two rows: "FICHES THEMATIQUES" and "DOCUMENTS UTILES", each with a folder icon.



# Exemples de fiche thématiques

FICHE 7



Entrez dans l'enseignement supérieur

/ L'ESSENTIEL SUR...

## La césure

### Qu'est-ce que la césure ?

S'il le souhaite, l'étudiant peut demander une césure, période d'une durée maximale de deux semestres consécutifs pendant laquelle l'étudiant, inscrit dans une formation d'enseignement supérieur, suspend cette-ci temporairement dans le but d'acquies une expérience utile pour sa formation ou pour favoriser son projet personnel ou professionnel.

La période de césure peut prendre des formes diverses : une mobilité internationale, un projet professionnel, entrepreneurial, associatif, civique ou personnel, etc.

### Quel public ?

Sont concernés par la césure les étudiants inscrits dans une formation d'enseignement supérieur.

### Quelle durée ?

La durée d'une césure peut varier d'un semestre universitaire (période indivisible de 6 mois débutant obligatoirement en même temps qu'un semestre universitaire) à une année universitaire. Cette durée doit être compatible avec l'organisation de la formation dans laquelle est inscrit l'étudiant.

### Comment exprimer son souhait de césure sur Parcoursup ?

La demande de césure est faite lors de la saisie des vœux sur Parcoursup, entre le 22 janvier et le 13 mars. Une case à cocher est dédiée à cet effet.

Exemple : lorsqu'un lycéen formule un vœu pour une licence de chimie, il peut exprimer une demande de césure lors de sa première année. Cette information est portée à la connaissance

- de la commission d'accès à l'enseignement supérieur ;
- des établissements uniquement au moment de l'inscription administrative.

### Formalisation de la césure 3 étapes

La césure n'est pas accordée de droit :

- elle est demandée par le futur étudiant au moment de la saisie de ses vœux (une proposition d'admission dans la formation ne signifie pas qu'il y a accord pour le souhait de césure exprimé) ;
- elle est accordée ou non par le président ou directeur de l'établissement après l'inscription administrative de l'étudiant : un entretien pourra être organisé avant décision entre l'établissement et le candidat demandant une césure ;
- une convention est conclue par l'établissement de formation d'enseignement supérieur avec l'étudiant après son inscription.

Cette convention :

- garanti sa réintégration ou sa réinscription dans la formation à l'issue de la période de césure ;

FICHE 7



Entrez dans l'enseignement supérieur

- demandera, *o minino*, à l'étudiant une restitution de son expérience afin de pouvoir l'intégrer pleinement dans le cadre de son parcours de licence. D'autres modalités de suivi peuvent être mises en place par l'établissement.

### Un statut d'étudiant garanti

L'étudiant en césure est bien inscrit dans la formation qui l'a accepté, et bénéficie du statut étudiant pendant toute sa période de césure.

Le président ou directeur d'établissement peut décider le maintien du droit à la bourse pendant cette période.



# DES SERVICES ET DES CONSEILLERS TOUT AU LONG DE LA PROCEDURE

- > **Le numéro vert** : 0 800 400 070 (Numéros spécifiques pour l'Outre-mer sur Parcoursup.fr)
- > **La messagerie contact** depuis le dossier candidat
- > **Les réseaux sociaux pour rester informé :**



@Parcoursup\_info



@Parcoursupinfo

A partir du  
20 janvier



## 5 CONSEILS POUR BIEN SE PREPARER

- > Ne pas attendre la dernière minute pour s'informer et préparer son projet d'orientation
- > Echanger au sein de son lycée et profiter des opportunités de rencontres : salons, journées portes ouvertes,...
- > Préparer les éléments pour s'inscrire et renseigner les coordonnées des représentants légaux pour un meilleur suivi
- > Aborder la phase d'admission sereinement
- > S'abonner aux comptes sociaux Parcoursup :  @parcoursupinfo et  @parcoursup\_info



# BON COURAGE A TOUS !

